

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
|  | SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - Maintien et Actualisation des Compétences - | FALS-SST-002-M Date : 01/08/2019 Page : 1/1 |
| | Formation à la sécurité | |

OBJECTIF GENERAL

Maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale. A l'issue de la formation, le participant doit pouvoir adopter une posture de préventeur dans son entreprise et également être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :

- Protéger la victime et les témoins
- Alerter les secours d'urgence adaptés
- Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

CONTENU DE LA FORMATION :

Evaluation afin d'analyser les compétences manquantes parmi :

| | |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Protéger | La victime se plaint de brûlures |
| Examiner | La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements |
| Faire alerter ou alerter | La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment |
| La victime saigne abondamment | La victime ne répond pas mais respire |
| La victime s'étouffe | La victime ne répond pas et ne respire pas |
| La victime se plaint d'un malaise | La prévention |

Réponse aux différentes problématiques suite à une évaluation et selon les risques rencontrés dans l'entreprise. Modifications réglementaires relatives à la formation Sauveteur Secouriste du Travail. Les différents thèmes étudiés et leurs durées respectives seront variables selon les besoins des stagiaires. Echanges d'expériences.

CADRE LEGISLATIF

Article R 4224-15 Créé par décret n°2008-244 du 07 mars 2008-art.(V)

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux. Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

PRE REQUIS :

Etre titulaire du SST en cours de validation

METHODES PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques et pratiques en face à face pédagogique avec un formateur agréé par l'INRS.

Utilisation des 3 mannequins, 1 DSA d'entraînement, valise de maquillage, Tête de coupe, téléphone d'alerte d'entraînement.

NOMBRE DE STAGIAIRES :

4 apprenants minimum à 10 apprenants maximum

DUREE :

1 journée totalisant 07h00

TARIF :

Nous consulter

VALIDATION :

Une attestation sera délivrée en fin de formation, et en cas de réussite de l'évaluation, le certificat Sauveteur Secouriste du Travail. Un livret d'apprentissage sera remis au stagiaire.

Inscription à : contactadfs@gmail.com

Pour les personnes en situation de handicap nous contacter à contactadfs@gmail.com

Responsable pédagogique : Anthony DUPRE